

COMMUNE DU DESIRADE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

Du 7 janvier 2019 au 07 février 2019

-----  
**PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE**

DU 20 FÉVRIER 2019  
-----

Enquête publique : 7 janvier 2019 au 7 février 2019

Monsieur le président du tribunal administratif de Basse Terre m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur aux fins de diligenter l'enquête publique à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Désirade, présentée par la Mairie.

Cette enquête qui a fait l'objet d'un arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête pris par Monsieur Jean-Claude PIOCHE, Maire de la commune, le 5 décembre 2018, s'est déroulée à la Capitainerie du port du 7 janvier 2019 au 7 février 2019.

Le public a été informé du lancement et du déroulement de cette enquête par voie d'affichage en mairie, les abris bus et sur le site, préalablement à l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis d'ouverture d'enquête a, en outre, été commandé pour publication dans le quotidien France Antilles et le courrier de Guadeloupe 15 jours avant le début de l'enquête, puis huit jours après.

De plus, l'information a été diffusée sur les ondes de radio caraïbe internationale.

Par ailleurs, la mairie a organisé diverses réunions d'information avec les habitants concernés, de 2006 à 2018. Divers rendez-vous téléphoniques entre le commissaire et la ville, ont eu lieu avant le début de l'enquête.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai vérifié l'existence de l'affichage sur le panneau d'affichage de la mairie, à la capitainerie, les abris bus, sur le site internet de la ville.

Après contrôle des journaux, j'ai constaté la parution des insertions dans la rubrique administrative du journal France Antilles et courrier de Guadeloupe. La radio RCI a

effectivement annoncé l'ouverture de cette enquête publique et indiqué les dates et heures des permanences.

La publicité faite à cette enquête publique a été suffisante.  
Aucun incident n'a perturbé le bon déroulement de cette enquête.

Le dossier soumis à enquête déposé en mairie comportait:

- Un registre coté et paraphé par mes soins
- la délibération de mise à l'enquête;
- le dossier technique

Le public pouvait faire part de ses observations par voie de courrier, de courriel ou de pétition adressés au commissaire enquêteur en mairie et sur le registre déposé en mairie.

J'ai durant la période d'enquête, assuré 5 permanences à la capitainerie de la commune:

- lundi 01 janvier 2019
- mercredi 16 janvier 2019
- jeudi 24 janvier 2019
- vendredi 01 février 2019
- jeudi 07 février 2019

Plus d'une trentaine de personnes s'est présentée à la capitainerie, pendant et hors permanences, pour consulter le dossier soumis à enquête publique. Ces personnes ont émis des observations tant orales qu'écrites. Quatre d'entre elles ont consigné leurs doléances sur le registre mis à leur disposition. Aucun courriel m'a été remis. Cinq (5) courriers m'ont été adressés

*Globalement, une part importante des habitants de la commune, s'est manifestée pour l'enquête publique. Ces personnes ne remettent pas vraiment le projet de PLU mais souhaiteraient voir le sort de leur parcelle évolué en zone constructible, en particulier dans le secteur des Galets. Une contre-proposition m'a été adressée par un collectif. Cette proposition ne remet pas en cause le projet de PLU mais fait une autre offre d'aménagement du territoire avec ses avantages et contraintes.*

### **En conclusion**

Cette enquête s'est déroulée dans une grande sérénité. Elle a suscité beaucoup de débats mais pas d'objections caractérisées.

L'enquête est donc clôturée par le maire le 7 février 2019 à 12 heures à la mairie de Désirade.

Le dossier, registre ont été récupérés par mes soins ce même jour, pour établir mes rapports et conclusions motivés.

Le commissaire enquêteur  
R. ANNICETTE

